



Photo si 1^{ère} inscription

FICHE D'INSCRIPTION ADULTE – SAISON 2022/2023

NOM.....	Prénom.....
DATE DE NAISSANCE/...../.....	TEL.....
ADRESSE.....	
CP.....	VILLE
MAIL.....	
<i>Votre adresse e-mail permet l'envoi de la licence EPGV par voie dématérialisée Cette adresse reste confidentielle</i>	

MONTANT COTISATION (voir tarifs au dos) :

Mode Règlement : <input type="checkbox"/> chèque(s) nombre :	IA SPORT+ : si OUI joindre un chèque de 10 € à l'ordre de la FFEPGV
<input type="checkbox"/> espèces <input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/> Coupon sport	

Je reconnais avoir été informé(e) des garanties de base proposées avec la licence, et des possibilités de souscription de garanties forfaitaires complémentaires à l'assurance IA SPORT.

Fait à, le Signature de l'adhérent

INSCRIPTION AU BUREAU (1^{er} étage du stadium)

- ⇒ Lors de la journée d'inscription **le vendredi 9 septembre 2022 de 10 h à 18 h.**
- ⇒ **Du 12 au 30 septembre 2022** pendant les horaires de permanence (affichés sur la porte du bureau).

PIECES A FOURNIR

- ⇒ **Réinscription :**
 - La fiche d'inscription ci-dessus, si vos coordonnées ont changé depuis la dernière inscription,
 - Le questionnaire de santé complété, daté et signé (ou dans un délai de 6 mois un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive, dans le cas d'une réponse positive au questionnaire de santé),
 - 2 enveloppes affranchies libellées à vos nom et adresse, si pas d'adresse mail,
 - Le règlement de la cotisation avec justificatif pour les tarifs réduits (facilités de paiement possibles).
- ⇒ **1^{ère} inscription :**
 - La fiche d'inscription ci-dessus complétée et signée,
 - Le formulaire « Conditions d'adhésion » daté et signé,
 - Le questionnaire de santé complété, daté et signé (ou dans un délai de 6 mois un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive, dans le cas d'une réponse positive au questionnaire de santé),
 - **Une photo d'identité,**
 - 2 enveloppes affranchies libellées à vos nom et adresse si pas d'adresse mail,
 - Le règlement de la cotisation avec justificatif pour les tarifs réduits (facilités de paiement possibles).

L'accès aux séances est conditionné à la remise du dossier complet et au règlement de la cotisation

TARIFS SAISON 2022/2023

Nouveautés

Le tarif au trimestre mis en place pour le Covid est supprimé. Il est remplacé par un tarif semestriel à partir du 01/02/2023

Pass Sport pour les jeunes et les étudiants

D'un montant de 50 € cette aide est destinée :

- aux enfants de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire ou de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé
- aux étudiants boursiers de 18 à 25 ans.

Réduction immédiate sur présentation du justificatif.

Catégorie	Cotisation annuelle licence incluse	Cotisation à partir du 01/02/2023 licence incluse
Adulte	110 €	80 €
Couple	190 €	140 €
Etudiant * ou Demandeur d'emploi *	80 €	60 €
Adulte licencié EPGV dans un autre club *	80 €	60 €
Catégorie	Cotisation annuelle licence incluse	Cotisation à partir du 01/02/2023 licence incluse
Enfant (3 à 6 ans ou 6 à 11 ans)	90 €	70 €
Pour 2 enfants et plus	75 €/enfant	55 €

* justificatif à présenter obligatoirement

Aquagym	Cotisation trimestrielle
Adulte Licencié GVA	48 €
Adulte non-licencié GVA	78 € le 1er trimestre, puis 48€ les suivants

A NOTER

Les cotisations ne feront l'objet d'aucun remboursement

Possibilité d'un paiement échelonné à compter de la date d'inscription (3 chèques encaissés à 1 mois d'intervalle)

Deux séances d'essai offertes aux nouveaux adhérents.



CONDITIONS D'ADHESION - SAISON 2022/2023

1- Certificat médical

A compter de la rentrée 2022, la remise d'un certificat médical n'est plus obligatoire. Lors de chaque inscription, l'adhérent remplit le « questionnaire de santé EPGV » qui lui est fourni et en détache pour le club l'attestation de non contre-indication médicale signée. Sans fourniture de cette attestation, il doit consulter un médecin sous 6 mois et nous transmettre le certificat médical.

2- Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec Groupama) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en œuvre du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Par ailleurs, pour un montant de **10 €**, le licencié a la possibilité de souscrire à **une assurance complémentaire** venant en plus de l'assurance de base, pour la saison sportive en cours. L'adhérent est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer.

3- Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son Règlement intérieur. Ces documents sont consultables via Facebook, par voie d'affichage ou sur demande auprès d'un membre du bureau.

4- Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Bureau ou un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

5- Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association à l'adresse suivante : gv.stadium.agen@gmail.com ou un courrier à l'adresse de l'association : 17 Cours Washington – 47000 AGEN

6- Droit à l'image

J'autorise - Je n'autorise pas (cocher la case) la Gymnastique volontaire Agenaise à la prise de vue (films ou photos) et à la diffusion de mon image dans le cadre de la promotion du club et de ses activités (affiches, publications, journaux, réseaux sociaux, sites internet, etc.)

7- Honorabilité des bénévoles

Depuis la saison sportive 2020-2021, le ministère des Sports a mis en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs. L'honorabilité correspond à l'obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction.

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier), je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L. 212-9 du Code du sport, soit effectué (consultation du bulletin n°2 et du FIJAIS).

Date :

Signature de l'adhérent :

Questionnaire de santé EPGV pour le sportif majeur

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plait, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions: cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié		

• Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.

• Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE À LA FFEPGV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison 2022/2023, Club EPGV.....(Nom du club à compléter)

A, le/...../....

Signature

www.ffepgv.fr

